

Le Canada Musical.

VOL 5.]

MONTREAL, 1^{ER} NOVEMBRE 1878:

[No. 7]

POÉSIE.

LE MELOMANE.

Vous connaissez la manie excentrique,
De ces prétendus amateurs,
Qui, dans un théâtre lyrique,
Lorsque vous écoutez, avec soin, la musique;
Chantent tout haut les airs... même avant les acteurs;
J'ai bien souvent maudit cette odieuse engance;
S'en moquer n'est encore qu'une faible vengeance.
Un soir que Brignoli, par les plus doux accents,
Charmait des auditeurs les esprits et les sens,
Un mien voisin, de la susdite espèce,
Redonnait, tour à tour, tous les airs de la pièce,
En répétant, ou même en devançant,
Tantôt à l'unisson, et tantôt à l'octave,
Les sons de cette voix si pure et si suave.
Las enfin de ce bruit, je criai: "Ah! quel ennui!
Dieux! comme il chante haut, ce vilain Brignoli!"
"Monsieur," dit mon voisin, "je ne puis vous comprendre,
Quoi! cela vous déplaît, c'est pour vous un défaut?"
Sans doute, car enfin, lorsqu'il chante si haut,
Il m'empêche de vous entendre.

ETAT ACTUEL

MUSIQUE EN ITALIE

Le Chevalier VAN ELEWYCK,

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

Louvain, 15 Mai, 1875.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait l'honneur, connaissant mon projet d'entreprendre un voyage artistique en Italie, de me

charger d'une mission spéciale en ce pays. Cette mission consistait dans l'étude de l'organisation des Conservatoires, des Maîtrises de chapelle et, en général, de tous les établissements qui ont pour but l'enseignement musical.

J'ai visité tous les Conservatoires, les principales Maîtrises de chapelle et un bon nombre d'écoles privées. Je n'ai pas cru devoir négliger la musique profane, les concerts, les théâtres, les orchestres militaires, les chants populaires, les tendances nouvelles des compositeurs, la critique, en un mot tout ce qui concerne la propagation de l'art.

Mon rapport sera le résumé de cette inspection et je le partage en deux parties.

Dans la première, je ferai le compte-rendu détaillé des choses intéressantes que j'ai rencontrées ville par ville; dans la seconde, j'exposerai des considérations générales et des conclusions pratiques au point de vue de la Belgique.

Première Partie.

VILLE DE GENES.

Le Conservatoire de musique de Gènes est, avant tout, un établissement municipal. Sa prépondérance n'est pas suffisamment établie pour que, par exemple, le jeune homme qui y aurait terminé ses études de composition se dispensât de fréquenter encore une école Italienne plus réputée.

Réorganisé depuis peu de temps, il a pour Directeur un artiste de grande valeur, M. le chevalier Ferrari, auteur de plusieurs partitions profanes et sacrées, compositeur de mérite, homme d'un rare dévouement à l'art.

M. Ferrari s'y est réservé l'enseignement du contre-point et de la composition. Il serait à désirer qu'il pût y joindre plus tard l'Esthétique générale des Beaux-arts et l'Histoire de la musique.

L'un des principaux protecteurs du Conservatoire de Gènes est M. le marquis Joseph Marassi, auquel, du reste, viennent en aide tous ses collègues de la municipalité.

L'enseignement embrasse les éléments de la musique, le solfège tant parlé que chanté, le chant proprement dit, le piano, l'harmonie, le contre-point, la composition, tous les instruments à cordes, tous les instruments en bois; y compris le cors anglais, les principaux instruments en cuivre, la langue italienne et la déclamation.

Le principal but de l'établissement est de procurer à la ville le personnel nécessaire aux chœurs et à l'orchestre du théâtre.

Il est placé sous le haut patronage du Syndic de la ville (le Bourgmestre) et sous la surveillance d'une commission choisie au sein du Conseil municipal.

Les matières d'étude sont réglées par le Directeur et il n'est pas loisible aux professeurs de supprimer ou de modifier les méthodes qui ont été adoptées.

Les auteurs du règlement partent du principe que l'éducation musicale d'un élève à Gènes peut se terminer en cinq ans. (Art. 24 du règlement.)

Le solfège est le commencement des études, tant instrumentales que vocales.

Pendant tout le temps qu'ils fréquentent les leçons du Conservatoire de Gènes, les élèves sont obligés de se prêter aux exécutions religieuses et profanes indiquées par le Syndic. Il leur est interdit de prendre part à toute autre exécution.

(*) Nous avons parcouru avec la plus vive satisfaction le Rapport, aussi intéressant qu'instructif, de M. le Chevalier Van Elewyck, sur "l'Etat actuel de la Musique en Italie," et persuadés que nos lecteurs éprouveront à le lire le même plaisir, et retireront, des nombreux enseignements précieux qu'il renferme, un profit sensible, de nature à contribuer à l'avancement de l'art musical dans notre jeune patrie, nous en entreprenons aujourd'hui la publication *in extenso* dans notre revue.

Critique musical distingué, patron éclairé des beaux-arts et en même temps que compositeur estimé, M. le Chevalier Van Elewyck offre surtout à nos lecteurs l'avantage, assez rare de nos jours, de juger de l'art au point de vue le seul vrai de l'artiste Catholique, "qualité" doublement précieuse; et que ses nombreux titres confirment justement.

Ed. C. M.